



Renouvellement cdd - requalification ?

Par **cavamerçi**, le **02/12/2010** à **19:26**

Bonjour,rnrnJ'ai intégré une entreprise mi juillet 2010, en interim.rnPuis ils m'ont proposé un CDD de 4 mois de début septembre à fin décembre.rnrnJ'ai un Master, environ 1an d'expérience avant d'entrer dans cette société.rnLa classification de mon contrat :rnrnNiveau IV rnEchelon 2rnCoeff. 270rnrnPour un poste de technicien en bureau d'études (à mon gout je fais un peu plus qu'un technicien, mais pas autant qu'un ingé dans ce même bureau...bref)rnrnArrivant bientôt en fin de contrat, ils vont surement me le prolonger d'un an je pense.rnrnBon ils sont dans leur droit ça je le sais, mais puis-je renégocier mon contrat en cas d'avenant ?rnEt si oui que puis-je réclamer en coeff. et/ou salaire etc...rnHistoire que j'en demande pas trop ou que je ne me fasse pas avoir.rnrnMerci

Par **Caro**, le **03/12/2010** à **07:33**

Bonjour,rnrnSi vous avez enchaîné un CDD juste après un contrat d'intérim, cette opération n'est peut-être pas autorisée car l'employeur devait respecter un délai de carence. Vous pourriez alors demander la <http://www.easycdd.com/Legislation/Requalification-CDD-en-CDI>.rnrnMais apparemment, votre question n'est pas là. Lors du <http://www.easycdd.com/Legislation/Vie-du-contrat-suivi-incidents/Le-renouvellement-du-contrat>, comme vous avez le droit de refuser le renouvellement, vous pouvez à cette occasion renégocier vos conditions de statut et de rémunération, rien ne l'empêche.

Par **cavamerçi**, le **03/12/2010** à **18:05**

Non ils ont le droit. 1 mois et demi d'interim puis cdd de 4 mois sur un autre poste.rnrnMa question c'était plutôt que puis-je demander de raisonnable ? niveau salaire ou qualification de poste en fonction de mon niveau d'études.